

Souveraineté numérique et choix des technologies pour les écoles et l'administration jurassiennes : peut-on encore faire les bons choix ?

Christophe Schaffter (CS-POP)

Un plan d'action numérique à 6,7 millions a été validé en 2022 pour les écoles jurassiennes et l'administration. Le message du Gouvernement mentionnait des choix technologiques à long terme, sur les plans financiers, pédagogiques et politiques. On parlait alors de sécurité, de protections des données, d'usage raisonnable du numérique et de développement durable dans le choix du matériel.

En 2025, l'État s'est doté d'une nouvelle stratégie numérique avec pour ambition d'embrasser toutes les dimensions – technologique, organisationnelle, juridique et humaine – de la transformation numérique (SNJU).

Entre-temps, la motion no 1538 a été largement acceptée par le Parlement jurassien en date du 24 septembre 2025. Elle demandait précisément au Gouvernement la mise sur pied d'une liste des produits états-unis acquis régulièrement par l'État jurassien pouvant être remplacés par des produits d'autres origines.

Or, il semble qu'une part importante de l'appareil numérique actuellement utilisé ou envisagé repose sur des technologies et des plateformes d'origine nord-américaine.

Ces solutions sont soumises à des législations étrangères, susceptibles d'évoluer en fonction des orientations politiques des autorités concernées, indépendamment des standards et valeurs européennes et suisses en matière de protection des données, de neutralité de l'État et d'autonomie institutionnelle.

Dans ce contexte, et alors que l'Union européenne développe activement des alternatives numériques souveraines (logiciels libres, infrastructures cloud européennes, solutions éducatives open source), il paraît légitime de s'interroger sur la stratégie de notre République en matière de dépendance technologique.

Dès lors, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quels critères liés à la souveraineté numérique, à la protection des données et à la sobriété numérique sont actuellement retenus par le Gouvernement dans la mise en place de la SNJU ?**
- 2. En quoi ou de quelle manière l'exigence de sobriété numérique est-elle respectée actuellement dans l'équipement des classes des écoles jurassiennes alors qu'il n'est pas rare de compter un équipement numérique complet avec trois écrans sur le seul pupitre de l'enseignant ?**
- 3. Le Gouvernement envisage-t-il de privilégier des solutions numériques d'origine européenne – notamment des logiciels libres ou des infrastructures ne relevant pas de juridictions nord-américaines – afin de garantir l'autonomie du canton face aux évolutions politiques étrangères ?**
- 4. Le Gouvernement entend-il mettre en place une stratégie cantonale de souveraineté numérique, éventuellement avec le concours d'autres cantons, visant explicitement à exclure, lorsque des alternatives existent, les technologies soumises à des cadres juridiques incompatibles avec les principes suisses et européens en matière de service public ?**

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
 - Rémy Meury (CS-POP)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Baptiste Laville (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
 - Sophie Burri (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 06 février 2026